Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE),M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-104- Convention relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des articles de bricolage et jardin thermique (ABJ Th) avec l'éco-organisme ECOLOGIC

Le projet de convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre l'Eco-organisme Ecologic et Decoset qui développe un dispositif de collecte des articles de bricolage et de jardin thermiques.

Les obligations d'ECOLOGIC sont principalement relatives

- L'enregistrement et la gestion de l'évolution de la présente convention et de ses annexes ;
- Le suivi et la compilation des tonnages d'ABJ TH enlevés auprès des Points de collecte ;
- La gestion des demandes et le contrôle des justificatifs fournis par la Collectivité en vue du versement des compensations financières au titre de la communication pour les ABJ TH ;
- L'exploitation de ces données pour calculer les compensations ;
- La maintenance des outils et paramètres

Cette convention opérationnelle est prévue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2027.

Le projet de convention est mis à disposition des membres de l'assemblée.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-104-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la prise en charge des articles de jardin et de bricolage avec l'éco-organisme Ecologic

- **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention et les documents afférents

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. MOIGN

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes - SElectives - Traitements

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*15*	*31*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*47*
Présents	9	7	16
Votants	9	7	16
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	**18**	**7**	**25**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	7	25

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-104-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022